



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

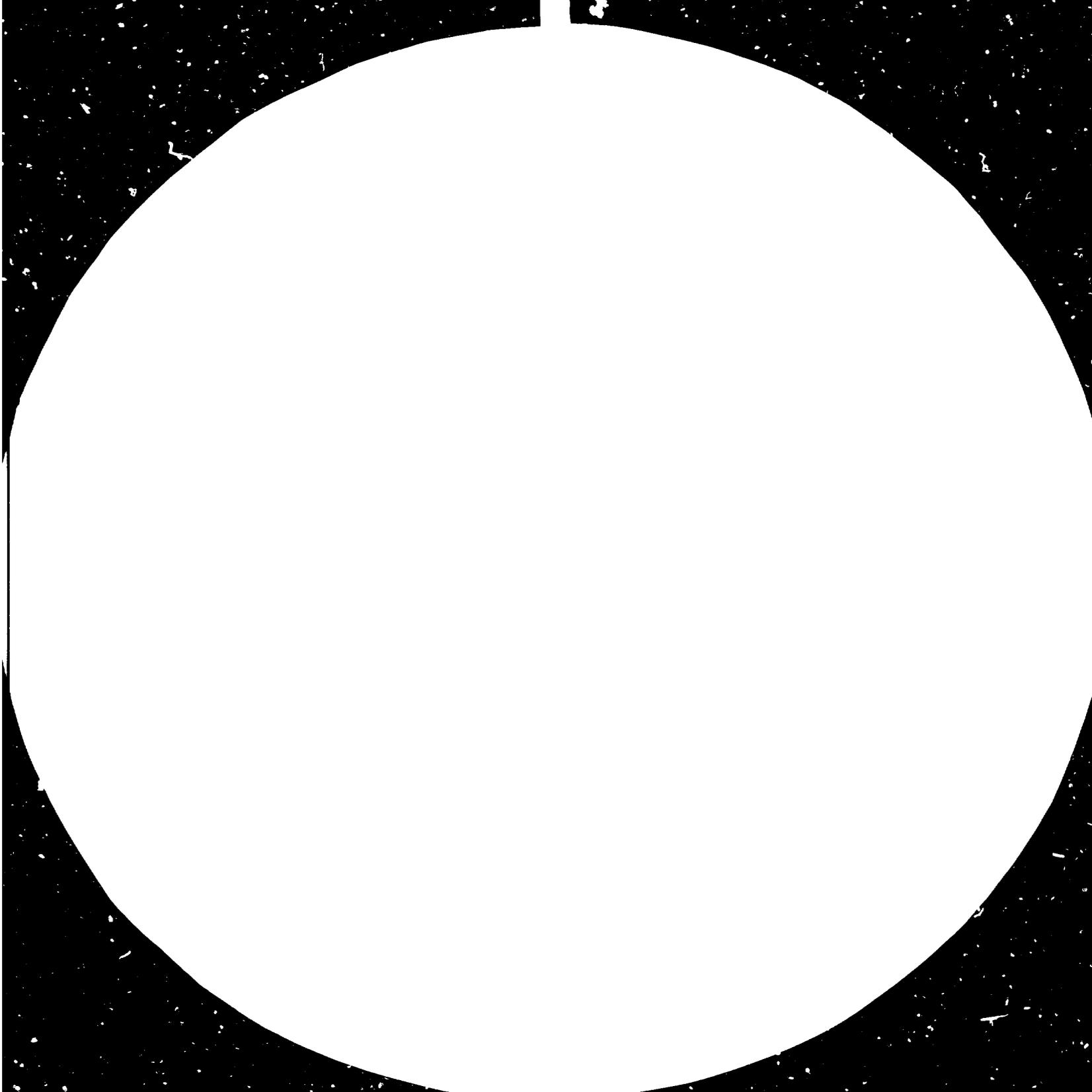
## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)





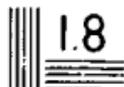
2.8



3.2



3.6



MICROSCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS

STANDARD REFERENCE MATERIAL 1963-A

APPROXIMATELY 5 MICRONS PER LINE



13158 - F  
↑



Distr.  
LIMITEE

ID/WG.409/4/PROVISOIRE  
28 décembre 1983

FRANCAIS SEULEMENT  
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale sur la promotion  
de la coopération industrielle intra-africaine  
dans le cadre de la Décennie du Développement  
Industriel de l'Afrique \*

Abidjan, Côte d'Ivoire, 12 - 16 décembre 1983

RAPPORT,\*\* (Réunion sur  
la coopération industrielle  
intra-africaine).

1360

- \* Organisée conjointement par la CEA, l'OUA et l'ONUDI en coopération avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique (CEDEAO).
- \*\* Le présent document est une traduction provisoire non révisée n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au status juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

V.83-65716

SOMMAIRES

<u>CHAPITRE</u>	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	1
I. PARTICIPATION	1
II. OUVERTURE DE LA REUNION	1
III. ORGANISATION DE LA REUNION	6
IV. ELABORATION ET MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME SOUS-REGIONAL DE PROMOTION INDUSTRIELLE DANS LE CADRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE	6
V. ADOPTION DU RAPPORT	24
VI. SEANCE DE CLOTURE	24
 ANNEXE 1: Liste des Participants	
 ANNEXE 2: Ordre du jour de la réunion	

## INTRODUCTION

1. La réunion sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, dans le cadre de la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique, s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 12 au 16 Décembre 1983. Cette réunion était organisée conjointement par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), en collaboration avec le gouvernement de la Côte d'Ivoire et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

2. Cette réunion avait pour objet de permettre aux experts de la région de l'Afrique de l'Ouest d'examiner, identifier et sélectionner ensemble, les secteurs prioritaires et les projets devant faire l'objet d'une coopération industrielle multinationale. Un programme initial pour la promotion industrielle intégrée de la sous-région a été élaboré par les secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI, assorti de modalités d'exécution, et ces deux aspects ont été examinés au cours de la réunion.

### I. PARTICIPATION

3. La réunion regroupait des experts en provenance des pays suivants: Bénin, Gambie, Ghana, Guinée, Côte d'Ivoire, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Léone, Togo, et Haute-Volta. Y participaient également, les représentants des organisations suivantes: Banque Africaine de Développement (BAD), Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO), la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Institut pour le Développement Economique et la Planification (IDEP), l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma, l'Union du Fleuve Mano (UFM), l'Organisation pour la mise en valeur du Bassin du Fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM), le Centre Régional Africain de Technologie (CRAT), et le Centre Régional Africain de Conception et de Fabrication Techniques (CRACFT). La liste des participants est donnée à l'Annexe 1.

### II. OUVERTURE DE LA REUNION

4. La réunion a été ouverte par Son Excellence Bernard K. Ehuï, Ministre de l'Industrie de la Côte d'Ivoire, qui a adressé de chaleureux souhaits de bienvenue aux participants, au nom du Président et du Gouvernement de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'en son nom propre. Il a souligné que son pays se félicitait vivement de ce que l'ONUDI, la CEA et l'OUA aient choisi la capitale économique de la Côte d'Ivoire pour abriter cette réunion qui, de surcroît, concrétise les objectifs fixés dans le cadre de la Décennie pour le développement industriel de l'Afrique, et offre à la sous-région une occasion unique de manifester sa volonté de coopérer.

5. Le ministre de l'Industrie a rappelé comment le Président de la République de Côte d'Ivoire, son Excellence M. Félix Houphouët-Boigny a toujours lutté pour l'indépendance économique et politique de l'Afrique, convaincu de l'importance que revêt la promotion industrielle dans le processus du développement. Après avoir évoqué le développement industriel de la Côte d'Ivoire depuis l'accession de ce pays à l'indépendance, le Ministre a souligné la volonté de ce pays de participer au développement de la sous-région dans le cadre de projet tels que la raffinerie nationale de pétrole et l'usine de production de bitume. Il a également rappelé que son pays participe à des projets tels que la CIMA0 au Togo, et l'industrie pétrochimique au Sénégal.

6. Par ailleurs, il a attiré l'attention des participants sur les contraintes qui pèsent sur le développement de la sous-région en raison de la baisse des revenus qu'elle tirent de ses matières premières et de la charge de sa dette. Une coopération active au niveau de la sous-région permettrait cependant une utilisation optimale des ressources limitées dont elle dispose, d'intégrer les économies et de promouvoir l'interdépendance en même temps que le développement au niveau national.

7. Dans le cadre des regroupements économiques existants tels que la CEDEAO et la CEA0, le Ministre s'est félicité des perspectives qu'offre la coopération sous-régionale ainsi que des avantages qui découleront des industries motrices qui jettent un pont entre l'industrie et d'autres secteurs économiques importants tels que l'agriculture et l'énergie. En soulignant à nouveau l'engagement de la sous-région pour ce type de développement, il a déclaré la séance ouverte, en souhaitant aux participants plein succès dans leurs délibérations.

8. Le Dr. Abd-El Rahman Khane, Directeur Exécutif de l'ONUDI a exprimé sa profonde gratitude au gouvernement de la Côte d'Ivoire auquel il a rendu hommage, pour le rôle de premier plan que ce pays a joué et continue de jouer dans le développement politique et économique de l'Afrique et pour le soutien qu'il ne cesse d'apporter aux actions de l'ONUDI. Il a également exprimé sa gratitude pour la coopération qui existe d'une part entre l'ONUDI, la CEA et l'OUA, et d'autre part la CEDEAO et la CEA0, organisations qui ont joué un rôle fondamental dans la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région. Il a aussi souligné le rôle que la coopération industrielle pourrait jouer dans le renforcement de la participation de l'Afrique à la production industrielle mondiale, tel que prévu dans le Plan d'Action de Lagos.

9. Il a souligné que le programme de promotion industrielle intégré soumis à la réunion était un programme rigoureusement initial qui devait être revu à intervalles réguliers et adapté aux principaux besoins de la sous-région. Il a souligné la nécessité d'intensifier les consultations entre les différents pays, car elles sont essentielles si l'on veut éviter un double emploi des efforts et une dispersion des ressources déjà limitées, décider des accords de

coopération qui sont mutuellement avantageux et s'assurer que les projets sur lesquels on s'est entendu sont viables.

10. Le Dr. Abd-El Rahman Khane a attiré l'attention sur le fait que l'efficacité du programme dépendra de la capacité à traduire dans les faits la volonté politique des pays concernés et sur le rôle de premier plan que doivent jouer les pays qui ont été choisis comme lieu d'exécution des divers projets multinationaux. Il a également parlé de l'importance des activités de suivi à entreprendre par les pays concernés et les organismes coordonnateurs. A cet égard, a-t-il dit, il serait nécessaire de mener des études de pré-investissement détaillées, des activités de promotion des investissements et des négociations financières avec les investisseurs éventuels. Il a souligné le rôle crucial que doivent jouer non seulement les organisations africaines multinationales à caractère régional ou sous-régional mais aussi les institutions financières de la sous-région. Il a promis que l'ONUDI continuerait à aider, dans la mesure de ses moyens, à l'élaboration, la promotion et l'exécution et la continuité du programme intégré initial qui sera adopté à la réunion. Il a par ailleurs remercié la Banque Africaine de Développement (BAD) d'avoir mis ses locaux et ses services à la disposition de la réunion et de sa volonté de coopérer avec les trois principaux organismes concernés en aidant les pays de la sous-région à élaborer, promouvoir et mettre en oeuvre les projets dans le cadre du programme initial.

11. Pour conclure, il a informé la réunion que la Quatrième conférence générale de l'ONUDI se tiendrait en août 1984, et que lors de cette réunion, une attention particulière serait accordée aux problèmes et aux besoins de l'Afrique. Il a demandé instamment aux pays africains de participer activement à la prochaine conférence générale de l'ONUDI afin de s'assurer que les intérêts de l'Afrique soient pris en compte dans les recommandations qui seront faites. Le renforcement de l'ONUDI devant être particulièrement avantageux pour l'Afrique, il a demandé instamment aux pays africains de continuer à participer activement aux efforts entrepris pour finaliser la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée des Nations Unies. Il a dit qu'il espère que cette participation active s'étendra aux activités de la nouvelle organisation dès sa création.

12. Parlant au nom du Dr. Peter Onu, Secrétaire Général par interim de l'OUA, M. E.B. Akpan, Chef de la Division des affaires économiques a exprimé sa gratitude au gouvernement et au peuple de la Côte d'Ivoire pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé. Il a dit qu'il considérait la présente réunion comme une tentative d'expression de l'engagement de l'ensemble des gouvernements africains et de leur détermination souvent réitérée à coopérer. Cette réunion, a-t-il dit, donne l'occasion de choisir entre l'indépendance économique réalisée grâce à une autosuffisance collective, et le maintien des anciennes approches et stratégies qui ont entraîné des pays dans une impasse.

Les erreurs du passé devraient non pas dissuader les pays de la sous-région de se lancer dans la coopération multinationale mais plutôt leur montrer des fautes qu'ils doivent éviter.

13. La présente réunion a essentiellement pour but de promouvoir la coopération intra-africaine en ce qui concerne la mise au point et l'exécution des projets industriels multinationaux. Il a émis l'espoir qu'après un examen critique des domaines où les projets industriels multinationaux moteurs et les projets d'appui seront réalisés, la réunion analogue à celle qui s'est tenue plus tôt pour la sous-région de l'Afrique orientale et australe, proposera un programme industriel initial intégré pour la sous-région ainsi que des moyens de sa mise en oeuvre. Il a vivement plaidé en faveur d'une réflexion et d'un examen approfondis et réalistes des objectifs que les gouvernements se sont fixés et a lancé une mise en garde contre l'extension exagérée du concept d'industrie motrice.

14. Il a également appelé l'attention de ces participants sur les actions qu'il conviendrait d'entreprendre au niveau national et sur les responsabilités que l'exécution des projets multinationaux impose aux Etats participants, en particulier les pays chefs de file. Il faudrait en outre parvenir à un accord sur les arrangements concernant par exemple la promotion conjointe, la négociation avec les sources de financement extérieures et l'exclusion du double emploi. Il a relevé le rôle majeur que peuvent jouer les organisations économiques régionales et sous-régionales, en particulier la Banque Africaine de Développement (BAD), dans l'appui qu'il apportent au programme intégré pour la promotion industrielle de la sous-région qui, grâce à l'intégration sectorielle, permettrait de créer une communauté économique africaine conformément à l'Acte Final de Lagos.

15. Parlant au nom du Prof. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la CEA, M. M. Alemayehu, Chef de la section des opérations industrielles, Division conjointe de l'industrie CEA/ONUDI, a exprimé sa gratitude au Gouvernement et au peuple inoiriens pour leur hospitalité, et à la Banque Africaine de Développement pour les excellentes facilités qu'elle a fournies à la conférence, facilités qui vont, sans aucun doute, contribuer au succès de la réunion. Il a ensuite relevé brièvement les efforts conjoints déployés par les Secrétariats de la CEA, de l'OUA et de l'ONUDI en vue de contribuer à la mise en oeuvre du programme pour la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique: puis il a indiqué les objectifs de la présente réunion, avant de souligner qu'en raison de l'insuffisance des ressources et des moyens dont disposent les pays de la sous-région et les secrétariats des trois institutions, le choix des projets à examiner a été limité aux projets qui étaient considérés comme susceptibles d'avoir une incidence maximale sur l'économie et capables des créer des facteurs de production vitaux dans les zones prioritaires liées des besoins de base. A cet égard, il a appelé l'attention des participants sur les critères de

sélection des projets industriels multinationaux/sous-régionaux moteurs qui étaient annexés au document principal soumis à la réunion.

16. Les projets qui seront examinés au cours de la réunion sont fondés sur des propositions et des suggestions faites par les Gouvernements et les organisations intergouvernementales en réponse à des demandes formulées par la CEA et l'ONUDI, sur les idées développées à la Réunion des Experts des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest, et également sur les suggestions émises par le Conseil des ministres du MULPOC basé à Niamey et par le Comité Intergouvernemental des Experts sur les Produits Chimiques. La réussite de la mise en oeuvre de ces projets et d'autres programmes dépend néanmoins des mesures du suivi qui seront prises par les Etats membres et les agences coordinatrices. Il conviendrait de créer un comité sous-régional chargé de continuer le processus de sélection et de promotion et d'assurer le contrôle de la mise en oeuvre des projets. Des points stratégiques devront être créés en vue de promouvoir des projets connexes à l'échelon national, et des études de préinvestissement et des activités connexes devront être entreprises.

17. En conclusion, M. M. Alemayehu a souligné l'importance capitale que revêt la coopération industrielle intra-africaine. En effet, si les pays de la sous-région sont prêts à mettre leurs ressources et réaliser des projets multinationaux, non seulement ils surmonteront les contraintes qui entravent actuellement leur développement industriel, mais ils contribueront également à assurer une industrialisation autonome et auto-entretenu.

18. Parlant au nom des Experts, M. A.A. Ahmed de Sierra Léone a remercié les précédents intervenants pour l'accueil qui leur a été réservé. Il a déclaré que leurs interventions constituent un défi important pour les Experts dont la tâche est aussi difficile que le processus du développement industriel lui-même. Il a néanmoins assuré les participants que les Experts sont engagés à appuyer les efforts déployés en vue du développement industriel de la sous-région. Il a relevé avec gratitude la participation de l'OUA dans les efforts entrepris au niveau sous-régional et l'accent mis par la CEA sur le lien qui existe entre l'agriculture et l'industrie. Il a également salué les efforts déployés par l'ONUDI qui, malgré ses ressources limitées, a toujours fait de son mieux pour aider les pays de la sous-région, avant de rendre hommage à cette organisation pour son empressement à sortir les pays de ce qu'il a appelé un pétrin industriel. Il a informé les participants qu'en Sierra Léone l'ONUDI apporte son assistance pour la réorganisation et le renforcement du ministère dont il relève, ainsi que pour la promotion et le développement de l'industrie nationale Sierra Léonaise. Le pays est maintenant placé sur la bonne voie en ce qui concerne le développement industriel. Au nom de son ministère et de son Gouvernement, il a exprimé au Directeur de l'ONUDI sa gratitude toute spéciale. Pour terminer, M. Ahmed a remercié le Ministère de l'Industrie de Côte d'Ivoire des propos aimables qu'il a tenus à l'attention des Experts et l'a assuré de

la volonté de ceux-ci de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour répondre aux espérances placées en eux.

### III. ORGANISATION DE LA REUNION

#### Election du Bureau

19. M. Paul Assamoi (Côte d'Ivoire) a été élu Président, Mme Olubukunola M. Lipede (Nigeria) et M. Kouadio Koffi (CEDEAO), Vice-Présidents, et M. Ahmed A. Ahmed (Sierra Léone), Rapporteur.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DU TRAVAIL

20. L'ordre du jour (voir annexe 2) a été officiellement adopté. Il a également été convenu de tenir les réunions en plénière et de ne former des groupes de travail qu'en cas de besoin.

### IV. ELABORATION ET MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE PROMOTION INDUSTRIELLE SOUS-REGIONALE DANS LE CADRE DE LA DECENNIE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE

21. En présentant le document, le représentant du Secrétariat a déclaré que le développement et l'industrialisation de l'Afrique dépendent fortement des efforts extérieurs et d'autres biens et services essentiels. Dans le Plan d'Action de Lagos, l'accent est mis sur l'importance du développement industriel qui constitue une force indispensable pour assurer la croissance économique et promouvoir le développement global.

22. Le document soumis aux participants comprend cinq parties. Le chapitre I décrit brièvement la structure et la situation économiques globales de l'Afrique, en faisant ressortir les points saillants du Plan d'Action de Lagos et du Programme pour la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique. Le chapitre II traite de la structure industrielle actuelle de la sous-région et décrit la coopération au niveau sous-régional.

23. Le chapitre III traite du concept des industries motrices (ressources de base et industries mécaniques) qui offrent de nombreuses possibilités de coopération multinationale. Cinq sous-secteurs industriels stratégiques - agro-industries et industries liées à l'agriculture, industries métallurgiques, mécaniques, chimiques et des matériaux de construction - sont décrits dans le document qui donne des résumés des domaines et services qui appuient le développement industriel. La plus haute priorité est accordée aux secteurs industriels qui contribuent à l'accroissement de la production et du traitement des produits alimentaires et agricoles.

24. Le chapitre IV contient le programme initial de promotion industrielle intégrée mis au point à partir de projets, d'idées de projets et de concepts de projets nationaux qui nécessitent une coopération multinationale et qui ont été soit présentés par les Gouvernements à titre individuel, soit par les organisations intergouvernementales telles que l'Union du fleuve Mano, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, la Réunion des Experts des Organisations Intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest et le Conseil des Ministres du MULPOC de Niamey, ainsi que le Comité intergouvernemental des Experts en Produits Chimiques. Vingt neuf projets moteurs stratégiques et treize projets d'appui ont été identifiés; parmi eux, il conviendrait de dégager des priorités en tenant compte des possibilités de mise en oeuvre des projets à court / moyen ou long termes. Le chapitre V propose une stratégie et des modalités d'exécution du programme aux niveaux national et sous-régional, indiquant le rôle des Gouvernements et des organisations intergouvernementales ainsi que celui des organismes coordinateurs et d'autres agences.

25. Le document appelle l'attention des participants sur l'importance des projets d'appui dans les domaines tels que le développement des ressources humaines, la mobilisation des ressources financières, l'infrastructure institutionnelle, la R et D, l'approvisionnement en énergie, ainsi que sur la nécessité de coordonner leur mise en oeuvre aux niveaux national et sous-régional. L'accent a également été mis sur le fait que les projets entrepris grâce à la coopération multi-nationale et qui assurent l'exploitation effective des ressources locales, la création de marchés plus étendus, la réduction des coûts de production, et la promotion de la coopération intra-africaine doivent être sélectionnés avec un soin particulier afin d'éviter l'élaboration d'un programme trop lourd. Il est convenu que les participants soumettront d'autres projets au cours des débats puisque le programme initial, qui a été conçu pour être souple, pourra être élargi dans certains domaines.

26. Il est également convenu que dès le départ, les discussions porteront essentiellement sur les trois premiers chapitres du document. (voir ID/WG. 409/3). D'autre part, les participants ont relevé que dans certains cas, la traduction française provisoire du document est problématique et doit faire l'objet d'un examen approfondi et d'amendements soignés, à la lumière des observations formulées au cours des discussions.

#### CHAPITRES I - III

#### OBSERVATIONS D'ORDRE GENERAL

27. Plusieurs observations ont été formulées sur la nécessité d'établir des priorités en examinant les projets présentés dans le chapitre principal du document. Les participants ont suggéré que la plus haute priorité soit accordée

aux projets qui permettent d'assurer l'auto-suffisance alimentaire et ensuite aux projets susceptibles de promouvoir les relations inter-industrielles verticales. En même temps, il a été proposé que priorité soit accordée aux projets qui ont été élaborés par les organisations intergouvernementales qui jouissent d'un plus grand appui politique. Les participants ont également souligné que des mesures soient prises pour assurer que les projets intégrés profitent à tous les pays participants afin de surmonter la réticence de certains pays à participer à des projets multinationaux implantés hors de leur propre territoire. Par conséquent, il convient de faire particulièrement attention en examinant la répartition et le lieu d'implantation des projets, et d'éviter tout double emploi. Les participants ont relevé que dans certains sous-secteurs comme l'industrie métallurgique, la concurrence avec les sociétés multinationales a nécessité le recours à une approche à long terme pour assurer la promotion de ces sous-secteurs, tandis que d'autres sous-secteurs comme l'agro-industrie et les industries mécaniques peuvent être réalisées plus efficacement à court terme. A cet égard, il est relevé que l'industrie métallurgique est néanmoins indispensable pour le développement de l'industrie mécanique. Il a donc été convenu d'examiner de façon plus approfondie, dans le cadre du chapitre IV, les projets prioritaires et leurs délais d'exécution.

28. L'attention des participants a été attirée sur l'écart qui existe entre les vœux des pays en développement et les problèmes complexes qui entravent la réalisation de ces vœux. Les participants ont également relevé que les trois premiers chapitres n'ont pas pris en compte les problèmes liés à la sous-utilisation des capacités installées, domaine qui mérite une attention particulière de la réunion; ces chapitres ont également passé sous silence les difficultés que les pays rencontrent dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets multinationaux. Les participants ont donc jugé souhaitable d'étendre l'évaluation des projets multinationaux infructueux à d'autres sous-régions pour y inclure des cas analogues à ceux relevés en Afrique de l'Ouest.

#### COMMENTAIRES SPECIFIQUES

29. Paragraphe 13: Les participants ont estimé qu'on pourrait compléter ce paragraphe pour y inclure des arrangements institutionnels régionaux spécifiques.

30. Paragraphe 15: Ce paragraphe devrait également faire ressortir l'importance des produits halieutiques, et citer la Mauritanie parmi les pays exportateurs de produits miniers, étant donné que le minerai de fer représente 80% des ressources de ce pays.

31. Paragraphe 16: Il a été relevé que le Burundi a été cité par erreur à la place du Bénin, au nombre des pays les moins avancés de la sous-région.

32. Paragraphe 18: La question s'est posée de savoir si le déclin dramatique qu'ont accusé les activités manufacturières était essentiellement imputable au fait qu'elles étaient trop axées sur la satisfaction des besoins du marché urbain.

33. Paragraphes 25 - 28: Après qu'il a été dit, dans un premier temps, qu'il vaudrait mieux que la liste de toutes les organisations intergouvernementales de la sous-région soit présentée en annexe, la réunion a estimé, compte tenu du désaccord quant à leur nombre exact, qu'il suffirait d'en dresser une liste indicative. Il a néanmoins été convenu que les paragraphes 26 et 28 pourraient être utilement remaniés, afin d'éviter non seulement de laisser entendre que la multiplicité des organisations pose en elle-même un problème majeur, mais aussi de soulever l'épineux problème politique que la CEDEAO est privilégiée au détriment de toutes les autres organisations intergouvernementales qui ont chacune un rôle important à jouer dans la promotion du développement industriel de la sous-région. Il s'est confirmé que la CEDEAO ne cherche pas à supprimer les activités des autres organisations sous-régionales. Elles assument, dans le développement de la sous-région, des fonctions essentielles parfaitement complémentaires à celles de la CEDEAO dont l'objectif de réaliser l'intégration économique et politique totale de la sous-région ne souffre d'aucune contestation.

34. Il a cependant été convenu que le problème essentiel est, comme l'ont reconnu la CEA et le PNUD, la nécessité d'une meilleure coordination et d'une meilleure harmonisation des activités des différentes organisations intergouvernementales de la sous-région, le double emploi pouvant être préjudiciable au développement. En conséquence, lors de l'identification des projets du programme intégré, l'organisme de promotion devrait autant que possible être désigné. Dans le même temps on veillera à ce que l'intervention des MULPOC appuie l'action de l'organisme de promotion sans faire double emploi avec celle-ci.

35. Paragraphe 42: Il a été décidé que la rédaction de ce paragraphe serait modifiée, afin de faire ressortir le développement insuffisant du réseau ferroviaire, dont la conséquence est le coût élevé du transport des marchandises à destination des pays enclavés, ce qui constitue une importante contrainte sur le développement de la sous-région. Les participants ont en outre décidé d'insérer un passage sur le transport par voie d'eau dans la sous-région.

36. Paragraphe 43: Les participants ont estimé que ce paragraphe devrait évoquer la question de la création d'une institution financière sous-régionale pour la mobilisation des ressources. Il faudrait également s'efforcer de rechercher des sources de financement privées et encourager les Chambres de commerce à participer à la mobilisation des ressources financières. L'attention des participants a été attirée sur l'intérêt qu'il y aurait à impliquer les investisseurs potentiels dès les toutes premières phases du projet afin d'éviter

le rejet ultérieur des études de faisabilité. A cet égard, on pourrait d'abord faire appel à des sociétés et à des hommes d'affaires africains, puis à ceux des pays en développement et, par la suite, à ceux des pays industrialisés.

37. Paragraphe 45: En réponse à une question, il a été souligné que les échanges commerciaux dans le cadre de la sous-région ont été favorisés par la sélection de divers produits appelés à bénéficier à l'intérieur de celle-ci d'un régime préférentiel, tandis que l'amélioration des moyens de communication, sans aucun doute, a contribué à accroître le flux des échanges dans la sous-région.

38. Paragraphe 48: L'importance de la sélection des technologies les mieux adaptées aux conditions locales a été soulignée. Les activités complémentaires du CRAT et du CRACFT ont fait l'objet d'une attention particulière. L'un - le CRAT - s'attache à promouvoir et à diffuser les technologies appropriées, à identifier les technologues qualifiés, tout en établissant un inventaire et une analyse des technologies mises au point en Afrique. Le second - le CRACFT - conçoit et adapte la technologie aux conditions et aux ressources locales par la fabrication de prototypes, et par des stages de formation. La contribution d'autres institutions à caractère technique, telles que, l'Organisation Régionale Africaine de Normalisation, (ORAN) et l'Institut Africain de Formation Technique Supérieure et de Recherche, à la mise en oeuvre du programme a été relevée.

#### PROGRAMME INITIAL DE PROMOTION INDUSTRIELLE INTEGREE

39. Avant d'entamer l'examen des projets individuels contenus dans le programme, la réunion est revenue sur le problème de la fixation d'un ordre de priorité entre des projets initialement présentés comme projets prioritaires par les différentes organisations et Commissions tant gouvernementales qu'inter-gouvernementales. Il a été souligné que ces projets avaient été choisis à partir d'un plus vaste échantillonnage de projets, sur la base des critères de sélection des projets moteurs industriels multinationaux/sous-régionaux énoncés à l'Annexe 1, jugés conformes aux conditions posées par différents participants au cours de la discussion. La réunion a néanmoins estimé qu'en examinant les projets, il faudrait aussi tenir compte de leur rentabilité, en veillant à garantir la compétitivité des produits fabriqués. Les participants ont également reconnu qu'en raison du degré élevé d'interaction et de complémentarité sectorielle, accorder la plus haute priorité aux projets touchant à l'agriculture reviendrait automatiquement à accorder la même priorité à des sous-secteurs comme les industries mécaniques ou chimiques qui fournissent les principaux moyens de production nécessaires au développement des industries connexes. Il faut également examiner les projets individuels dans le cadre d'un programme

sous régional bien articulé qu'il va falloir mettre au point et intégrer aux plans nationaux de développement industriel dès qu'il aura été approuvé par les diverses autorités législatives de la sous-région.

40. Une fois de plus, l'attention de la réunion a été également attirée sur la notion d'industrie motrice : il s'agit des industries stratégiques que les pays pris individuellement ne peuvent pas réaliser, mais qui peuvent donner lieu à une coopération efficace dans les domaines où la coopération entre divers pays présente certains avantages. L'on a aussi mis en exergue l'essor industriel du Japon, qui a été attribué à sélection minutieuse des sous-secteurs dans lesquels le Japon a un certain avantage sur les autres. Les projets multinationaux, dont l'efficacité a été d'abord et surtout considérée en fonction des exigences des marchés relativement importants, dépendent eux aussi de la nécessité de coopérer pour l'approvisionnement en matières premières tandis que les autres facteurs, eux, concernent la congestion, les capitaux, la formation et les relations interindustrielles verticales.

41. Par conséquent, les participants ont estimé qu'au lieu de s'efforcer de classer par ordre d'importance intrinsèque les projets de même nature, il serait plus indiqué de voir s'il est possible de les exécuter à court/moyen terme (0-10 ans) ou long terme (plus de 10 ans).

42. Pour ce qui est des paragraphes 51 et 52, on a souligné que l'industrie de la construction est un sous-secteur qui appelle une attention particulière, même si pour le moment, aucun projet n'a été présenté. On a aussi fait ressortir qu'il serait préférable de libeller la première phase du paragraphe 51 comme suit : "Le programme initial de promotion industrielle intégrée présenté dans le présent chapitre provient : des projets nationaux nécessitant la coopération multinationale, qui ont été soumis à l'ONUDI et à la CEA par les pays de la sous-région, et des projets industriels mis au point dans le cadre des organisations intergouvernementales, du MULPOC (basé à Niamey) et des services de promotion des investissements de l'ONUDI".

43. On a avancé l'argument que compte tenu du caractère fragmentaire des données disponibles, la réunion ne peut prendre en considération que les projets dont on a au moins terminé les études de faisabilité. Toutefois, le Secrétariat a lancé une mise en garde contre une telle approche car elle s'est avérée onéreuse. Les participants ont insisté sur le fait que pour le moment, il s'agit uniquement d'identifier les projets, ce qui constitue la première d'une longue série d'étapes associées à la mise au point d'un programme de promotion industrielle intégré.

44. Avant de procéder à l'étude de chaque projet, les participants ont proposé que l'on essaie au cours des débats non seulement de jeter des bases de la réalisation des projets mais aussi d'identifier leurs relations interindustrielles verticales.

INDUSTRIE METALLURGIQUE

45. Il a été convenu que les paragraphes liminaires doivent fournir quelques données supplémentaires sur la demande prévue et l'offre éventuelle de la sous-région dans le domaine d'industrie métallurgique jusqu'à la fin du siècle. Par ailleurs, les participants se sont accordés à reconnaître que même d'ici là, la demande restera supérieure à l'offre et que les chiffres mentionnés dans les paragraphes concernés devraient refléter l'évolution prévue.

Profil de projet No. 1: Création d'une usine de fabrication de fer spongieux de Guinée

Profil de projet No. 2: Projet sidérurgie conjoint Libéria/Sierra Leone

Profil de projet No. 5: Expansion de l'usine de fer spongieux de Guinée

46. L'expert venu de Guinée a attiré l'attention sur les relations étroites qui existent entre les profils des projets Nos. 1 et 5 et leur évolution conjointe dans le cadre du plan de développement de ce pays. L'expert de l'Union du Fleuve Mano a fait remarquer que le profil du projet No. 2 fait partie intégrante du secteur sidérurgique dans les pays de l'Union qui disposent d'énormes réserves de minerai de fer. La réunion a donc décidé d'examiner ces projets en même temps. Les marchés des pays individuels étant limités, les participants ont convenu que les projets qui peuvent être considérés comme les éléments d'un même projet doivent être exécutés au niveau de l'Union. La question de l'emplacement de l'usine ne devrait pas faire perdre de vue l'importance du projet qu'on a recommandé d'exécuter à long terme.

Profil de projet No. 3: Installation de fours électriques au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal, au Togo et en Haute-Volta

Profil de projet No. 4: Installation d'usines de relaminage au Bénin, au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal, au Nigér, au Togo et en Haute-Volta

Profil de projet No. 6: Expansion des ateliers de laminage pour la fabrication des produits plats ou tubulaires

Profil de projet No. 7: Expansion de l'usine de fabrication de fours à arc électrique qui seront exploités en 1990

Profil de projet No. 8: Expansion des ateliers de laminage qui fabriqueront des produits marchands exploités en 1990

Profil de projet No. 9: Création de fonderies

47. La réunion a décidé d'examiner simultanément les profils de projets ci-dessus pour pouvoir déterminer leur degré d'interaction. Comme l'a souligné le représentant du Secrétariat, le fer spongieux produit dans le cadre de l'un des projets fournit les matières utilisées dans les fours électriques produits dans le cadre d'un autre projet, lequel produit les billettes destinées à être à nouveau transformées dans les laminoirs. Ainsi, ces projets constituent une chaîne de production complète pouvant fournir certaines ou toutes les pièces détachées nécessaires aux pays de la région. Les participants se sont accordés à reconnaître que les profils de projets Nos. 3 et 7 concernant le fer spongieux se complètent, de même que les profils Nos. 4 et 8 relatifs à la production des billettes mais que le profil de projet No. 6, qui porte sur la production d'acier liquide et sur sa transformation en produits plats ou tubulaires serait examiné séparément, tout comme le profil de projet No. 9, qui est auxiliaire à la fabrication des produits mécaniques.

48. Au cours des débats qui ont suivi, les participants se sont accordés à reconnaître que la Mauritanie, qui est un pays avec des réserves de minerai de fer très importants, et de moyens de production serait associée à la réalisation du profil des projets Nos. 3, 4, 6 et 7. Il a été décidé que le Nigéria ne serait pas exclu du marché couvert par le profil du projet No. 6, bien que l'on ait reconnu l'incapacité de ce pays à satisfaire sa demande intérieure actuelle. Par ailleurs, l'accent a été mis sur le fait que la matière première utilisée dans le profil du projet No. 3 est non pas le minerai de fer mais le fer spongieux.

49. Le problème de la promotion des projets a fait l'objet d'une attention particulière. En dernière analyse, il a été reconnu que s'il convient de confier à la CEDEAO la charge d'approfondir l'étude du projet décrit dans le profil No. 6, l'administration dans les autres projets peut être confiée aux organismes intergouvernementaux qui ont déjà entrepris des travaux dans le même domaine. Cependant la réunion a indiqué que cette approche ne devrait pas entraîner l'exclusion des pays intéressés par le projet sous prétexte qu'ils ne sont pas membre de certaines organisations multinationales. A cet égard, on a pris note du fait que l'Union du Fleuve Mano et l'OCAM pourraient éventuellement contribuer à la réalisation de ces projets. Il a également été reconnu que la CEAO devrait être étroitement associée aux études plus poussées sur les profils de projets Nos. 4, 8 et 9, tandis que l'Autorité de développement intégré de la Région du Liptako-Gourma et la commission mixte Nigéro-Nigériane de Coopération pourraient être associées aux projets décrits dans les profils 4 et 8. Par ailleurs, les participants ont reconnu que le profil de projet supplémentaire sur le complexe sidérurgique, qui a été soumis lors de la réunion par l'Autorité du développement intégré de la Région du Liptako-Gourma, était en fait couvert par le profil de projet No. 4. Dans tous les cas de ce genre, l'ONUDI et le MULPOC (basé à Niamey) pourraient

fournir l'assistance nécessaire. Il a été décidé de fusionner les projets 3 et 7 de même que les projets 4 et 8 et de maintenir distincts les projets 6 et 9 et on a recommandé l'implémentation à long terme des quatre projets ainsi formés.

Industrie mécanique sous-programme de fabrication de matériel agricole

Profil de projet No. 10: Fabrication de tracteurs à quatre roues au Sénégal et au Nigéria

Profil de projet No. 13: Fabrication d'éléments et de machinerie agricoles au Nigéria

50. Lors du débat sur le profil de projet No. 10, on a noté une certaine affinité entre ce profil et le profil No. 13. Le coût du projet mentionné dans le premier projet a rendu nécessaire une étude du problème sous l'angle sous-régional alors que la difficulté à trouver des fonds au niveau national pour le second projet rendait nécessaire une solution au niveau sous-régional. De toutes façon, la fabrication locale d'une gamme donnée de tracteurs est essentielle compte tenu de la diversité des marques de tracteurs importés et des problèmes posés par leur entretien. De plus, la fabrication des tracteurs produirait de meilleurs résultats au niveau sous-régional si plusieurs pays fournissaient les composants à une usine centrale. Il a été question de la nécessité d'une coopération avec les installations et les projets de production de matériel agricole comme celles du Mali. L'accent a été mis sur les difficultés associées à la fabrication des tracteurs et d'autres équipements agricoles comme les moissonneuses. La fabrication de celles-ci est sous-entendue dans les projets Nos. 11 et 13.

51. Les participants ont attiré l'attention sur l'insuffisance des renseignements contenus dans les deux profils, insuffisance qui rend difficile une appréciation de la viabilité des projets concernés. Cependant, il a été reconnu qu'au niveau sous-régional, il serait plus judicieux de se concentrer sur la fabrication des principaux biens d'équipement et de laisser des unités plus simples continuer à fonctionner au niveau national. La réunion a estimé que le coût indiqué dans le profil de projet No. 10 est sous-estimé et qu'au stade actuel il n'est pas nécessaire de préciser le lieu d'implantation de l'usine. Les participants ont proposé que la CEDEAO, le CRAT et le ChACPT entreprennent des études approfondies pour déterminer la viabilité des deux projets. En fin de compte, on a reconnu que les deux projets ne peuvent pas être fusionnés. Les participants ont recommandé qu'ils soient implantés à long terme après avoir obtenu les conclusions des études approfondies qui doivent être entreprises.

52. Les participants ont également convenu d'inclure dans le sous-programme un profil de projet présenté par l'Union du Fleuve Mano pour la fabrication de petits presseurs à huile mobiles. Les participants ont reconnu le lien étroit

existant entre le futur projet et ceux décrits dans les profils Nos. 10 et 13, et demandé à la CEDEAO d'en tenir compte à l'occasion des études qu'elle devra mener en collaboration avec le CRACFT et le CRAT. La Banque Ouest Africaine de Développement s'intéresse vivement aux résultats du projet qui, suivant les recommandations des participants, devra être envisagé à court/moyen terme.

Profil de projet No. 11: Fabrication de matériels et équipements agricoles, Sierra Léone

53. Les experts de Sierra Léone et de l'Union du Fleuve Mano, ont, sur la base des renseignements supplémentaires fournis par l'expert de Guinée sur le centre pilote, décrit le projet qui est implanté dans les ateliers précédemment utilisés par la Régie nationale des Chemins de fer à Freetown. Le projet offre de larges possibilités d'expansion pour satisfaire la demande en équipements agricoles simples produits dans la sous-région; trois études financées par l'ONUDI ont confirmé la viabilité de ce projet dans le cadre de l'Union du Fleuve Mano.

54. Il est demandé à l'Union du Fleuve Mano d'étudier les besoins de toute la région lors de l'élaboration du projet dont la mise en oeuvre à court/moyen terme a été recommandée.

Profil de projet No. 12: Fabrication de moteurs diesel pour les pompes d'irrigation et les générateurs, Guinée

55. Après une présentation du projet par l'expert de Guinée, l'expert de l'Union du Fleuve Mano a indiqué qu'il s'agissait d'une projet de l'Union. L'expert du CRACFT a expliqué qu'une étude réalisée en 1980 avait envisagé une relation entre l'atelier national à Freetown et le Centre pilote de Guinée pour la production de moteurs diesel pour les pompes d'irrigation et les générateurs. Les participants ont reconnu que le projet est à un stade de développement avancé et recommandé qu'il soit implanté à court/moyen terme.

Sous-programme des équipements pour les transports routiers et ferroviaires

Profil de projet No. 14: Fabrication de wagons de chemin de fer; Sénégal et Haute-Volta

56. L'expert de la CEAO a présenté le projet qui vise la création de deux ateliers spécialisés à Bobo-Dioulasso et à Dakar en utilisant dans un premier temps des éléments d'importation pour assembler du matériel roulant avant de commencer la fabrication complète. Chaque atelier produisant 225 wagons par an coûtera 3.000 Millions de Francs CFA et il est prévu que des fonds seront débloqués pour financer une étude technique détaillée en 1984. La structure du projet a été approuvée par les Chefs d'Etat de la CEAO et il a été prévu que les usines ainsi construites fourniraient le matériel roulant en pièces

détachées à d'autres pays de la sous-région. Les participants ont reconnu l'importance du projet et recommandé sa mise en oeuvre par la CEAO à court/moyen terme.

Profil de projet No. 15: Fabrication de moteurs diesel pour tracteurs camions et bus, Nigéria

Profil de projet No. 16: Fabrication de moteurs diesel montés sur chassis pour camions et bus, Nigéria

Profil de projet No. 17: Fabrication de véhicules standards et polyvalents à bon marché - Guinée et Côte d'Ivoire

57. Après une brève introduction du représentant du secrétariat dans laquelle l'orateur a attiré l'attention des participants sur la complémentarité des trois projets et leurs rapports avec des projets inscrits dans le sous-programme "Fer et Acier" il a été recommandé que les trois projets fassent d'abord l'objet d'une étude approfondie par la CEDEAO, avec l'assistance des trois institutions chefs de file (CEA, ONUDI, OUA) et soient envisagés à long terme.

58. Les participants ont convenu d'inclure dans le sous-programme un profil de projet supplémentaire lié à l'usine de fabrication de pièces embouties au Nigéria. A l'instar des trois autres projets, il a été recommandé que la CEDEAO étudie ce projet de façon approfondie et que celui-ci soit envisagé à long terme.

Sous-programme des équipements pour la fourniture d'énergie

Profil de projet No. 18: Fabrication de conducteurs et de câbles en aluminium - Ghana et Guinée

Profil de projet No. 19: Fabrication de transformateurs - Togo

Profil de projet No. 20: Fabrication de pylones en acier - Nigéria

59. Les trois projets ont été présentés par le représentant du Secrétariat qui a souligné l'importance de l'énergie dans le développement industriel et relevé la haute complémentarité entre les trois projets. Il a attiré l'attention des participants sur le fait qu'une usine de fabrication de câbles financée par la CEAO et la BOAD au Sénégal se trouve à un stade de réalisation avancé et qu'il convient de tenir compte du projet "aluminium" à long terme en Guinée qui est également lié au projet décrit au No. 18. Il a été recommandé que les projets dans les profils 18, 19 et 20 devront faire l'objet d'une étude approfondie par la CEDEAO et envisagés à long terme. Les participants ont également convenu qu'un projet supplémentaire relatif à la fabrication de lampes tempêtes au Sénégal soit envisagé à court/moyen terme.

INDUSTRIES CHIMIQUES

Sous programme "engrais"

Profil de projet No. 21: Creation d'une usine d'acide phosphorique, Sénégal

60. Sur la base des informations fournies par l'expert du Sénégal, les participants ont convenu de ne pas inclure ce projet dans le programme sous-régional, puisque l'usine est en construction avec la participation du Cameroon, du Nigéria et de l'Inde.

Profil de projet No. 22: Creation d'une usine d'acide phosphorique - Togo

Profil de projet No. 23: Projet sous-régional d'ammoniaque

61. Ces deux projets ont été présentés ensemble. L'expert du Togo a confirmé les renseignements donnés dans le profil de projet No. 22 en précisant que l'énergie était disponible, qu'une étude de la Banque Mondiale était en voie d'achèvement, et que la recherche des partenaires financiers avaient commencé. L'expert de l'OCAM a laissé entendre que cette organisation pourrait fournir une assistance technique dans le domaine des phosphates si la demande lui en était faite. Le représentant du secrétariat a souligné que le projet sous-régional d'ammoniaque était soumis aux participants parce qu'il semblerait qu'un projet en cours dans le même secteur au Nigéria ne soit pas en mesure d'approvisionner les marchés situés à l'extérieur de ce territoire.

62. Le projet togolais a recueilli le soutien total de la réunion qui a recommandé que le gouvernement togolais l'exécute à court ou moyen terme avec l'assistance de la CEDEAO et le concours de CEA, l'ONUDI et OJA. De même, les participants ont recommandé que le projet sous-régional d'ammoniaque à partir du gaz naturel et de l'électrolyse de l'eau soit exécuté à court ou à moyen terme. A ce propos, la réunion a porté son attention sur les avantages qui pourraient découler du programme de production d'engrais et de produits insecticides entrepris dans le cadre de la CEAO, CEDEAO ainsi que sur le programme conjoint UNIDO/FAO/Banque Mondiale de production des engrais.

63. La réunion s'est également penchée sur un profil de projet supplémentaire présenté par l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma, approuvé par le Conseil des Ministres des pays concernés à la fin du mois dernier. Au terme d'un bref échange de vues, la réunion a recommandé que l'exécution de ce projet soit envisagée à long terme.

Sous-programme des produits pharmaceutiques

Profil de projet No. 24: Creation d'une usine de produits pharmaceutiques

Sierra Léone

Profil de projet No. 25: Creation d'une usine de produits pharmaceutiques  
Nigéria

64. L'expert de l'Union du Fleuve Mano a retracé l'historique de l'usine de produits pharmaceutiques de Sierra Léone. Ce projet qui avait initialement bénéficié du soutien de la Banque Mondiale, et dont le coût d'investissement est de 21,5 million \$ E U jouit actuellement de l'appui de l'Union du Fleuve Mano. Il est depuis lors placé par celle-ci sous l'égide de l'ONUDI qui a entrepris de procéder à une étude de marché. Etant donné l'intérêt que manifeste le Nigéria pour ce secteur, les participants ont estimé que cette étude de marché profiterait aux deux projets si elle portait sur l'ensemble de la sous-région.

65. Un troisième présenté dans le secteur des produits pharmaceutiques, concerne la remise en état d'une usine de production de quinine en Guinée. La réunion a estimé que, dans l'intérêt de la sous-région, tous ces trois projets devaient être exécutés à court ou à moyen terme, et a formulé des recommandations dans ce sens. A cette fin les études de pré-faisabilité concernant les deux projets doivent être complétées et actualisées et une étude de marché détaillée devrait être effectuée avec le concours de la CEA, de l'ONUDI et de l'OUA, en collaboration avec l'Union du Fleuve Mano et la CEDEAO, en tenant compte des usines existantes dans la sous-région.

Sous-programme des pesticides

Profil de projet No. 26: Usine de production de produits phytosanitaires  
Haute-Volta

66. L'expert de la Haute-Volta a fourni les données de base sur le projet et a corrigé certains chiffres. Il a ensuite souligné que le projet aurait un caractère sous-régional quand le Niger confirmerait son intérêt. Cet intérêt a été confirmé à la Banque Ouest Africaine de Développement dont l'expert a déclaré qu'elle attendait les conclusions d'une étude de faisabilité pour arrêter les modalités d'exécution du projet. L'expert du Nigéria a donné des informations sur une étude de faisabilité en cours de préparation sur la fabrication de pesticides au Nigéria: une donnée qui doit être prise en considération lorsque sera envisagé l'implantation du projet de fabrication de pesticides dans la sous-région. La réunion a ainsi recommandé qu'en attendant les conclusions de cette étude, l'exécution du projet soit envisagée à court/moyen terme.

67. La participation du Niger était également sollicitée pour la mise en oeuvre d'un projet supplémentaire présenté au cours de la réunion, et portant sur la production d'insecticides dans la région. Cependant, le Niger ne saurait prendre de décision définitive tant que ne seront pas connues les conclusions de l'étude de faisabilité en cours.

Sous-programme des produits chimiques de base

68. Un projet supplémentaire a été présenté dans le cadre de ce sous-programme et relatif à la production de sels industriels et de table et aussi de soude caustique en Guinée. Ce projet était initialement conçu pour la production de sel, mais on a étendu son champ d'activité à la production de soude caustique, dans la perspective d'approvisionner les marchés de l'Union du Fleuve Mano. Etant donné le volume actuel des importations de sel dans la sous-région, l'importance du projet a été reconnue, la réunion a recommandé que le projet soit exécuté à court/moyen terme, et que l'étude technico-économique qui sera effectuée par la CEDEAO tienne compte des unités de production de la sous-région, dont un projet au Cap-Vert.

Agro-industries et industries connexes

Sous-programme du traitement de produits alimentaires

Profil de projet No. 27: Complexe intégré pour la production de volailles  
Libéria

69. Après la présentation du projet par l'expert du Libéria, la réunion a proposé qu'il soit étudié dans le cadre de l'étude en cours de la BOAD d'une chaîne de traitement associée à l'élevage de volaille et de porcs. Le caractère sous-régional du projet a été reconnu. Il faudrait cependant tenir compte de l'existence d'unités de production du même type qui existent déjà au niveau national. La réunion a donc recommandé qu'une étude soit effectuée avec la participation de la CEDEAO, de la CEAO, et de l'Union du Fleuve Mano. Le projet serait ensuite exécuté à court/moyen terme.

Profil de projet No. 28: Usine de traitement de produits alimentaires, Guinée

Profil de projet No. 29: Usine de traitement de fruits, Guinée

70. Après que l'expert de Guinée ait présenté ces projets qui portent sur la remise en état et l'extension des usines existantes, la réunion a reconnu qu'il s'agissait là de projets nationaux de portée sous-régionale. Elle a donc recommandé que des études approfondies soient entreprises avec le concours de la CEDEAO, de la CEAO et de l'Union du Fleuve Mano, en vue de l'exécution des projets à court/moyen terme.

Sous-programme des industries forestières

71. Les participants ont examiné un profil de projet présenté par la Côte d'Ivoire relatif à une usine de pâte à papier. La Sierra Léone et l'Union du Fleuve Mano ont manifesté un vif intérêt pour ce projet qui est manifestement à caractère sous-régional. Les participants ont instamment demandé qu'une étude soit entreprise par la CEDEAO en collaboration avec les agences de coordination (CEA, l'ONUDI et OUA) et recommandé que le projet soit envisagé à long terme.

## Industrie des matériaux de construction

### Sous-programme de l'industrie du ciment

72. La réunion a examiné un profil de projet présenté par l'Autorité de Développement intégré de la Région du Liptako-Gourma relatif à la création d'une cimenterie. Les participants ont reconnu que le ciment est un matériel de base dans l'industrie de la construction, mais que sa consommation par habitant reste encore faible dans la région. En même temps l'attention des participants a été attirée sur la sous-utilisation excessive des capacités installées de production de ciment dans certains pays, alors que la Mauritanie vient de créer une usine de plâtre. Il est donc recommandé que le projet soit envisagé à long terme; au préalable, la CEDEAO doit, en collaboration avec les organisations intergouvernementales intéressées, réaliser une étude en vue d'identifier les unités existant dans la sous-région et prévoir les besoins au courant des deux prochaines décennies.

### Sous-programme des industries de la céramique

73. Les participants ont examiné un profil de projet supplémentaire présenté par le Togo relatif à la création d'une usine de céramique. Le projet avait déjà obtenu l'appui de la Banque Ouest Africaine de Développement. Le projet a été jugé valable; à la suite d'une étude approfondie effectuée par la CEDEAO et la BOAD, les participants ont recommandé que le projet soit envisagé à long terme.

### Autres projets

74. La réunion a examiné des profils de projets relatifs à la production de récipients en verre et soumis par la CEAO, le Libéria et la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération. Le projet proposé par le Libéria, dont le but est de produire du verre plat ou creux a été conçu pour servir les pays membres de l'Union du Fleuve Mano. On a souligné que les autres pays, le Ghana et le Sénégal par exemple, disposent des moyens de production de verre dont il faudrait tenir compte dans toute étude sur ce sous-secteur. La réunion donc a décidé d'implanter les projets à court/moyen terme.

75. Après l'examen des projets mentionnés ci-dessus, les profils de neuf projets concernant les sous-secteurs agro-industriel, mécanique et énergétique ont été soumis à la réunion. Ces projets portent essentiellement sur:

- (a) l'expansion d'une usine de produits pharmaceutiques à Dakar, Sénégal
- (b) la production de petites pièces mécaniques à usage courant
- (c) la fabrication de pièces mécaniques pour l'outillage et l'équipement agricoles en Haute-Volta ou au Niger

- (d) le raccordement des réseaux électriques nationaux de la Haute-Volta et de la Côte d'Ivoire
- (e) la fabrication de câbles électriques et téléphoniques au Sénégal
- (f) le stockage des céréales dans les pays du Sahel
- (g) la création de trois usines-pilotes pour la transformation du mil et du sorgho au Niger et au Nigéria
- (h) la fabrication de pompes hydrauliques mécaniques
- (i) la fabrication de moulins villageois au Niger et au Nigéria

La majorité des projets ayant été couverts par les projets dont on a recommandé l'inclusion dans les programmes sous-régionaux, les participants s'accordent à reconnaître qu'il faudrait tenir compte des idées émises dans les propositions lors des études relatives aux divers projets recommandés.

#### Projets d'appui multinationaux

76. Il a été reconnu que les projets d'appui énumérés dans le document assurent le soutien logistique indispensable dont les organisations inter-gouvernementales ont besoin dans la sous-région et sont à mettre en oeuvre à court/moyen terme. L'on a relevé que le profil du projet d'appui S1 a été remplacé par un nouveau profil soumis par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal.

77. Les participants ont décidé d'approuver l'ensemble des projets d'appui listés ci-dessous:

Profil de projet No. S1: Assistance à l'organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

Profil de projet No. S2: Assistance à la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)

Profil de projet No. S3: Assistance à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Profil de projet No. S4: Centre du développement de l'industrie pharmaceutique (CEDEAO)

Profil de projet No. S5: Centre du développement sous-régional pour les peaux, le cuir et les dérivés du cuir, (Institut de recherche sur le cuir, Zaria, Nigeria)

Profil de projet No. S6: Assistance au CRACFT

Profil de projet No. S7: Assistance à CRAT

Profil de projet No. S8: Assistance à la CEDEAO pour un programme de formation industrielle

Profil de projet No. S9: Assistance à la CEDEAO pour le développement et le renforcement des capacités de gestion et de services de consultants dans le domaine industriel

Profil de projet No. S10: Développement des entreprises locales (répertoire des profils de projets pour les petites industries)

Profil de projet No. S11: Développement intégré des industries de traitement de la viande et des industries connexes

Profil de projet No. S12: Traitement du poisson et autres fruits de mer

Profil de projet No. S13: Développement des industries textiles du coton

L'assistance à la formulation du développement industriel intégré dans la Région de Liptako-Courma

La création d'un centre de technologie pour l'Union du Fleuve Mano

La création d'une entreprise de transports maritimes pour l'Union du Fleuve Mano

L'institution d'une foire de l'industrie et de la technologie pour les Etats-membres de l'Union du Fleuve Mano

#### Mise en oeuvre du programme de promotion industrielle intégré

78. En abordant la question, le représentant du Secrétariat a mis l'accent sur la nécessité d'assurer la mise en oeuvre effective du programme. On a convenu d'examiner le programme en tenant compte de sa structure. En ce qui concerne les mesures à prendre au niveau national, les débats ont été centrés sur l'approbation officielle mentionnée à l'alinéa 92(a). On a expliqué que cette adoption est indispensable à la mise en oeuvre du programme. Le programme sous-régional révisé qui comprend toutes les modifications et addenda qui ont fait l'objet d'un consensus à la présente réunion sera transmis par le canal des experts à tous les gouvernements qui pourront approuver officiellement le programme conformément à leurs mécanismes institutionnels et à leurs procédures nationales.

79. En référence au paragraphe 92(b), il a été reconnu que les gouvernements auront des difficultés à incorporer le programme sous-régional dans leurs plans nationaux de développement actuels; Cependant, en élaborant de nouveaux plans nationaux de développement, les gouvernements devraient prendre connaissance du programme et inclure dans ces plans les principaux points et les projets importants que celui-ci contient. L'attention des participants a été attirée sur le Programme pour la Décennie du Développement Industriel de l'Afrique qui recommande la création de comités nationaux de coordination et de points opérationnels focaux en vue de rendre plus aisée la coordination des plans nationaux dans le cadre du programme sous-régional. Ces comités et ces points focaux pourraient jouer un rôle déterminant dans la promotion de la mise en

oeuvre du programme sous-régional. Les participants ont également reconnu que les points stratégiques devraient être dotés d'un personnel approprié et de ressources financières suffisantes afin de jouer pleinement et efficacement leur rôle.

80. Les participants ont demandé la suppression de la liste nominative des institutions financières qui figure à l'alinéa 92(e), tant il est vrai que le succès du programme régional repose sur la participation aussi complète que possible de toutes les parties concernées.

81. En ce qui concerne l'action à mener au niveau sous-régional, en particulier les activités décrites dans les alinéas 93(a) et (b) il a été confirmé que la coordination du programme dans son ensemble ne nécessite pas la création de nouveaux comités. Il faudrait oeuvrer dans le cadres des structures de coordination existantes des organisations intergouvernementales de la sous-région, notamment l'Association des organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la CEDFAO. Il a donc été convenu d'inclure les mots "et mise en oeuvre" après "endorsement" dans la première ligne et de supprimer à la ligne 3 de l'alinéa les mots "telles que la CEDEAO et le Conseil des Ministres du MULPOC basé a Niamey".

82. En ce qui concerne les comités intergouvernementaux sous-régionaux décrits à l'alinéa 93(b), on a expliqué qu'il s'agit de comités techniques consultatifs des différents sous-secteurs, comme ceux déjà créés dans le cadre des MULPOCs. Il a donc été décidé de supprimer les mots "La création de commissions intergouvernementales au niveau sous-régional" et de la remplacer par "La participation de comités techniques sectoriels sous-régionaux dans le cadre de l'Association des organisations intergouvernementales d'Afrique de l'Ouest". Ces comités se réuniraient de façon ponctuelle et travailleraient dans le cadre de la CEDEAO.

83. En ce qui concerne l'alinéa 93(d), les participants ont estimé que le processus décrit est trop théorique et que son adoption nécessite l'appui le plus énergique de l'Union du Fleuve Mano, de la CEDEAO et de la CEAO. Néanmoins, le secrétariat devra prendre l'initiative en réunissant ces organisations pour débattre des méthodes de mise en oeuvre. S'agissant du rôle de la coordination et des autres agences, les participants ont suggéré une reformulation de l'alinéa 95(c) comme suit: "Les activités de l'Association des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest concernant l'étude et la mise à jour du programme sous-régional intégré de promotion industrielle, le contrôle de son exécution et la coordination des activités des comités techniques décrits à l'alinéa 93(b)."

ADOPTION DU RAPPORT

84. A la dernière session, le Rapporteur a présenté le rapport et décrit sa structure. La réunion l'a adopté et a autorisé le Secrétariat à le rédiger dans sa forme définitive en tenant compte des amendements.

SEANCE DE CLOTURE

85. Au cours de la séance officielle de clôture, le Rapporteur a présenté une copie du rapport à Son Excellence Bernard K. Ehui, Ministre de l'Industrie de la Côte d'Ivoire. Il a souligné la richesse des échanges qui ont eu lieu au cours de la réunion et a insisté sur le besoin de chercher des solutions valables dans une période de crise économique sévère. Les pays en développement se trouvent confrontés à une situation dans laquelle les prix pour leurs matières premières sont au niveau le plus bas depuis trente ans. On espère a-t-il dit que des initiatives telles que la présente réunion permettront d'aboutir à une solution efficace. Au nom des participants, le Rapporteur a remercié le Ministre de l'Industrie pour l'hospitalité du gouvernement de la Côte d'Ivoire.

86. Au nom des trois agences de coordination Mr. Abd-El Rahman Khane, Directeur Exécutif de l'ONUDI, a remercié le Ministre et le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour leur importante contribution au succès de la réunion. Il a également mentionné que les agences étaient entièrement satisfaites des locaux mis à la disposition de la réunion par la Banque Africaine pour le Développement. Il a remercié le bureau de la réunion pour ses efforts et a rappelé au Rapporteur qu'il revenait aux experts d'assurer l'implantation effective des futures étapes du programme intégré. Non seulement ils seront assistés ainsi que leurs gouvernements dans cette tâche par les trois agences chef de file, mais ils bénéficieront également du soutien de la CEDEAO qui coordonnera les activités et fera tout son possible pour assurer l'engagement des gouvernements.

87. Son Excellence Bernard Ehui Koutoua, Ministre de l'Industrie, a félicité tous ceux qui avaient participé à la réunion. Il a indiqué les contraintes actuelles qui pèsent sur le développement de la sous-région, telles que l'étroitesse des marchés, la sous-utilisation des capacités de production et le manque de ressources financières. Ces difficultés cependant pourraient être résolues grâce à des programmes sous-régionaux qui permettront des économies d'échelle et des marchés plus importants. Il a indiqué que le Président de la Côte d'Ivoire, Son Excellence M. Félix Houphouët-Boigny, attachait une importance particulière à l'industrialisation comme moteur du développement et considérait que la coopération sous-régionale était un moyen efficace pour sa mise en oeuvre. Ces efforts des pays devraient être accompagnés par l'assistance des organisations internationales qui collaborent à cet objectif commun. Il a demandé l'assistance de l'ONUDI dans la coordination des

stratégies et politiques industrielles pour soutenir l'implantation du programme.

88. Il a remercié les experts et les agences pour leur contribution et a officiellement déclaré la fin de la réunion.

ANNEXE 1

LISTES DES PARTICIPANTS

EXPERTS:

BENIN	Mr. Dossou C. LOKOSSOU, Directeur des Etudes et de la Planification, Ministère de l'Industrie, Cotonou
GAMBIE	Mr. Alieu M. NGUM, Director of Planning, Ministry of Economic Planning and Industrial Development, Banjul
GHANA	Mr. Samuel A. ADDO, Chief Industrial Promotion Officer, Ministry of Industries, Science and Technology, Accra
GUINEE	Mr. Ahmed Tidiane DIALLO, Directeur, Direction Juridique et de la Coopération Internationale, Ministère de l'Industrie, Conakry
COTE D'IVOIRE	Mr. Paul ASSAMOI, Directeur de l'Orientation Industrielle, Ministère de l'Industrie  Mr. A. Maixent N'CHO, Directeur Général du CAPEN, Ministère de l'Industrie  Mr. Georges Segot LUTTE, Directeur des Projets et des Programmes, Ministère de l'Industrie
LIBERIA	Mrs. Joetta DENNIS, Assistant Minister of Industry, Ministry of Commerce, Industry and Transportation, Monrovia
MALI	Mr. Kadari BAMBA, Directeur des Industries, Ministère de l'Industrie
MAURITANIE	Mr. Abdoul THIAM, Directeur de l'Industrie, Ministère des Mines et de l'Industrie
NIGER	Mr. Issoufou ALZOUMA, Directeur Général, Office de Promotion de l'Entreprise Nigérienne, Niamey
NIGERIA	Mrs. Olubukunola M. LIPEDE, Under-Secretary, Policy and Planning, Federal Ministry of Industries, Lagos
SENEGAL	Mr. Bity FAYE, Ingénieur Chimiste, Ministère du Développement Industriel et Artisanat, Direction Industrie, Dakar
SIERRA LEONE	Mr. Ahmed A. AHMED, Senior Development and Planning Officer, Ministry of Trade and Industry, Freetown
TOGO	Mrs. Neyram KETEVI, Chef de la Division du Développement Industriel et Commercial, Ministère du Plan, Lomé
HAUTE VOLTA	Mr. Tenkodogo SOME, Conseiller des Affaires Economiques, Direction Générale de l'Industrie et de l'Artisanat, Ouagadougou

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

ADB  
Mr. Bachir HADJADJ, Ingénieur Industriel  
Mr. N.N. SUSUNGI, Chief of Industry Division  
Mr. N.R. N'GOSSO, Analyste Financier Supérieur, Industrie  
Mr. Mustafa EL GHALI, Analyste Financier Supérieur  
Mr. Sloueymane SOW, Economiste Industriel

CRAT  
Mr. Yaovi FIAGAN, Prof. à la Division de Consultations Technologiques, Dakar

CRACPT  
Mr. Mohamed BEAVOGUI, Ingénieur - Expert, Ibadan

BCEAO  
Mr. Tidiane C.A. DIAGNE, Economiste Principal, Direction des Etudes  
Mrs. ZUNON-KIPRE, BCEAO, Abidjan  
Mrs. ALLOUKO, BCEAO, Abidjan

BOAD  
Mr. Traore DRAMANE, Chef de la Division des Institutions Financières et de Participations (DIEP), Département des Institutions Financières et des Industries (DIFI)

CEAO  
Mr. Maina Ari Adjé KIRGAM, Directeur, Direction du Développement Industriel

CMNNC  
Mr. Boureima GADC, Directeur des Affaires Economiques, Direction des Affaires Economiques, Niamey

CEDEAO  
Mr. Kouadio KOFFI, Directeur, Département Agriculture, Industries et Ressources Naturelles, Lagos

IDEP  
Mr. Karamoko KANE, Professor, Dakar

LIPTAKO-GOURMA  
Mr. Issa F. ZOURI, Economiste Chargé des Questions Industrielles de l'Autorité Liptako-Gourma

UFM  
Mr. Poday B. L. MANSARAY, Co-Project Manager, Industrial Development Unit

OACM  
Mr. Tiégoué TRAORE, Chef de Service du Développement Economique et Social, Bangui, CAR

OMVS  
Mr. Mamadou KONATE, Chef, Division Développement Industriel, Dakar, Senegal

OBSERVATEURS

Mr. D. GASHONGA, UNIDO Consultant

Mr. Jean-Claude BOUQUIN, (France),  
Expert ONUDI UF/IVC/82/128, Centre  
Ivoirien de Gestion des Entreprises  
(CIGE), Abidjan

Mr. Hedi BEN SALAH, ONUDI, Directeur  
Projet UF/IVC/82/128, Centre Ivoirien  
de Gestion des Entreprises (CIGE),  
Abidjan

Mr. Ablasse OUEDRAOGO, Junior Professional  
Officer for UNIDO, Niamey

Mr. Sakasak Ter-Asi-Me KALONGO,  
Directeur des Etudes Economiques,  
Département de l'Economie, Industrie  
et Commerce, Kinshasa, Zaire

SECRETARIAT

ECA

Mr. A. Makonnen, Chief, Industrial  
Operations Section, Joint ECA/UNIDO  
Industry Division

Mr. Ibrahima BARRY, Project Officer

Mr. Stanley WALTERS, Economic Affairs  
Officer

OUA

Mr. E.B. AKPAN, Head of General Economic  
Affairs Division

Mr. A. DIONG, Chef de Section de  
l'Industrie

Mr. U. MAWISA, UNIDO Adviser to the OAU

ONU DI

Dr. Abd-El Rahman Khane, Executive Director

Mr. G. LATORTUE, Head, Industrial Planning  
Section, Division of Industrial Operations

Mr. S. NDAM, Chief, Co-ordination Unit for  
the Industrial Development Decade for Africa

Mr. P. LILLIE, Industrial Development Officer,  
Division for Industrial Studies

Mr. F. RICHARD, Industrial Development  
Officer, Industrial Planning Section

Mr. B. DIALLO, Industrial Development  
Officer, Co-ordination Unit for the  
Industrial Development Decade for Africa

Mr. A. AKPA, Associate Industrial  
Development Officer, Programme Development  
and Evaluation Branch

Mr. J. VIANNEY, Press Officer, Public  
Information Section

Ms. Ima\ SHOUKRY, Secretary,  
Office of the Executive Director

Ms. Edna ALMONTE, Secretary, Programme  
Development and Evaluation Branch

Ms. T. AVANESSIAN, Secretary, Industrial  
Planning Section

Mr. A. ROTIVAL, Resident Representative  
Abidjan

Ms. M. VAN de PUTTE, Junior Professional  
Officer for UNIDO, Abidjan

PNUD

ANNEXE 2

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. Ouverture de la réunion.
2. Organisation de la réunion.
  - Election des fonctionnaires de la réunion;
  - Adoption de l'ordre du jour et du calendrier; et
  - Organisation des travaux.
3. Elaboration et mise en oeuvre d'un programme sous-régional de promotion industrielle dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique:
  - Considérations d'ordre général;
  - Définition des domaines dans lesquels des projets moteurs à caractère multinational et d'autres projets industriels peuvent être mis sur pied;
  - Programme initial de promotion industrielle intégrée; et
  - Plan pour l'exécution dudit programme.
4. Adoption du rapport de la réunion.
5. Clôture de la réunion.

